

## EXPRESSION DES BESOINS EN PERSONNELS JEUNESSE ET SPORTS DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS J&S

### Note du SEJS du 6 juillet 2023

A l'issue de son conseil national des 24 et 25 mai 2023, le SEJS demande une carte de référence des emplois et des postes pour les SDJES et DRAJES afin de doter l'administration d'un outil de pilotage lui permettant de mener une GEPEC fondée sur des éléments objectifs notamment en matière de recrutement.

En l'état, les besoins minimums identifiés en personnels sont pour les SDJES les suivants :

SDJES	IJS	CAS	CEPJ	Personnels administratifs
Départements de moins de 500 000 habitants	2	3	4	3
Entre 500 000 et un million d'habitants	3	4 à 5	5	4
Plus d'un million d'habitants et/ou très touristique	4	6	6	5

Pour les DRAJES de métropole, les besoins identifiés sont, *a minima*, de 6 IJS répartis sur les fonctions suivantes :

- Un-e DRAJES,
- Un-e adjoint au DRAJES qui doit être positionné sur emploi fonctionnel,
- Un-e chef-fe de pôle sport,
- Un-e chef-fe de pôle jeunesse, éducation populaire, engagement, vie associative,
- Un-e chef-fe de pôle emploi, formation, certification,
- Un-e chef-fe de pôle inspection, contrôle, évaluation.

Pour les pôles les plus importants de grosses régions, à forts enjeux et avec des équipes à manager d'une vingtaine d'agents, il est souhaitable que le chef de pôle dispose d'un adjoint, lequel peut être un IJS.

Pour les régions multi académiques, il convient également de doter chaque site d'un responsable, qui, du fait de ses missions d'encadrement, doit être prioritairement un IJS.

Enfin, les DRAJES d'Outre-Mer doivent être dotées d'un effectif de 4 IJS répartis comme suit : un-e DRAJES, un-e chef-fe de pôle jeunesse, un-e chef-fe de pôle sports, un-e chef-fe de pôle formation, l'un de ces chef-fes de pôle pouvant être adjoint-e au DRAJES.